

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
11	17

Date de la
convocation
11/08/2023

OBJET
DE LA
DELIBERATION

**SUBVENTION
A LA FNACA**

ⵎⵎⵎ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 17 AOUT 2023

ⵎⵎⵎ

DELIBERATION N° 07

DU

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept août, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude MAZAUDIER, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- C. CARIAT (procuration à C. REWUCKI)
- G. CHANEAC (procuration à A. ZAMBUJO)
- B. ETTORI (procuration à J.-C. MAZAUDIER)
- F. MOUSSET (procuration à M. FILIPIAK)
- K. PERROTIN (procuration à J. PORTAL)
- L. RAVAT (procuration à J.-M. CUILLE)
- V. GONZALVO, excusée
- C. VILLANUEVA, excusée

M. Jean-Marie CUILLE a été nommé secrétaire

Monsieur le Maire indique que la FNACA, Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, a sollicité la mairie pour l'obtention d'une subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide de soutenir financièrement la FNACA par le versement d'une subvention de 200 €.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

Le secrétaire,
Jean-Marie CUILLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20230817-DELIB07-170823-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/08/2023

Affichage : 22/08/2023

